



La lettre du secrétaire général

Été 2016 : La Fonction Publique tente de passer en force ... Ségolène Royal se laissera-t-elle désavouer ?

Cher(e) camarade,

Notre 29 juin 2016 était nécessaire, notre 29 juin 2016 était indispensable !!

Pour autant, comme je l'indiquais en conclusion de la [lettre du SG#274](#), il ne constituait qu'un jalon – certes fondamental – d'ici l'aboutissement de notre projet, **appelant de nouveaux combats dans les semaines et mois à venir pour sauvegarder le « modèle ITPE »**, dans un contexte où le rouleau compresseur de l'administration de la Fonction Publique est entré en mouvement pour tenter de nous confiner dans le A-type.

Force est de constater que ce mois de juillet 2016 ne fait que confirmer cet augure !

Avec à la clé, à l'occasion d'une réunion « technique » organisée le 20 juillet par la DGAFP, la mise sur la table d'un projet de « décret balai » proposant tout simplement de **verser six corps d'ingénieurs – dont celui des ITPE en tant que corps de référence – dans le strict modèle imposé au CIGEM des attachés dans la « queue de comète PPCR » !**

Ce projet propose des choix en parfaite opposition avec notre projet pour le corps des ITPE, avec pour destination programmée :

- **une amélioration des grilles aux 1er et 2ème niveaux (entre 2017 et 2020) certes, mais autofinancée par les ITPE par ponction sur leur régime indemnitaire**, sans aucune lisibilité sur l'évolution des taux de promotion dans la durée et moyennant suppression des bonifications d'avancements
- **un grade à accès fonctionnel en guise de 3ème niveau de grade** (le truc ingérable qui ne marche pas, comme c'est démontré pour les corps administratifs, et qui retarde notablement la possibilité de promotion par rapport aux actuels emplois d'IC),
- **un plafonnement à HEA** (gravant dans le marbre l'éviction des ITPE de nombreux postes d'encadrement supérieur et visant à nous enfermer dans le « A type ») **en régression par rapport à notre actuel emploi fonctionnel d'IC1 qui culmine à HEA 3ème chevron auxquels s'ajoutent 40 points de NBI, soit au delà de HEB**. Cherchez l'erreur...

Lettre du secrétaire général n°275 A diffuser à tous les ITPE

Le message adressé aux ITPE est clair :

rangez vos ambitions, vous faites de l'ombre aux grands corps de l'État ?!

Au passage, **on pourrait presque se féliciter d'avoir échappé au format d'un CIGEM** (corps interministériel à gestion ministérielle), auquel le SNITPECT a fait barrage en 2012 à l'occasion du projet de fusion. Oui, mais l'argument « urgence PPCR », cautionné en Conseil Supérieur de la FPE par toutes les organisations syndicales sauf FO, permet désormais à la DGAFP de **s'affranchir de toute concertation ministérielle**.

Après avoir échoué dans l'entreprise hasardeuse de fusion des corps, **la DGAFP remet le couvert de l'harmonisation par le bas et du renforcement des plafonds de verre**. Sourde à tout argument rationnel et en contradiction avec les discours mêmes tenus par sa ministre – ascension sociale, dynamique des parcours professionnels, passerelles inter-fonctions publiques – **l'administration de la Fonction Publique déroule sa mécanique infernale et accouche d'un projet de décret résultant d'un maladroit copier/coller**, comme en témoignent quelques coquilles notables.

Que l'on ne s'y trompe pas : la réunion du 20 juillet ne constituait qu'un jalon technocratique de plus dans le calendrier de travail de la DGAFP, en vue d'un examen formel au CSFPE de septembre. **Nous n'en attendions rien et nous n'avons pas été déçus !** Juste l'occasion de démontrer la méconnaissance totale des représentants de la DGAFP sur les parcours des ITPE, ce qui est grave pour une direction qui se veut « DRH de l'Etat ».

L'enjeu n'est pas de négocier des amendements à la marge sur le projet de texte présenté, **mais bien de casser le dogme qu'il sous-tend, et d'exclure le corps des ITPE de son périmètre d'application au vu de ses particularités** – telles que nos ministres les ont portées à leur homologue Annick Girardin.

Une inflexion majeure qui ne pourra résulter que d'un retour du politique dans le jeu !

Or, contrairement à d'autres dossiers RH de son ministère, **notre ministre de tutelle Ségolène Royal a très directement la main sur l'aboutissement de ce projet de décret, puisqu'elle le co-signera**.

Si d'aventure ce texte aboutissait en l'état, il ne serait donc pas question d'un nouvel et regrettable arbitrage perdu pour la n°3 du gouvernement, mais bien **d'un renoncement assumé par rapport à l'ambition du « projet ITPE » porté par ses soins en juin. Ce serait même une trahison vis à vis des engagements pris auprès des ITPE !**

Comme je l'ai indiqué à la ministre à l'approche de la réunion du 20 juillet, les ITPE jugeront sur pièce la force de ses engagements et de ses convictions, les ITPE tireront les enseignements de cet été 2016, charnière pour leur avenir.

Et ils sauront décider des actions à lancer en conséquence, ainsi que de leurs cibles en fonction des réponses qu'ils auront obtenues !

Paris, le 20 juillet 2016

Laurent JANVIER

Lettre du secrétaire général n°275 A diffuser à tous les ITPE